

## EMPLOI DES JEUNES PLAN 1 JEUNE, 1 SOLUTION

Le plan 1 jeune, 1 solution prévoit de :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- orienter et former vers les métiers d'avenir
- accompagner vers l'emploi



# #1 jeune 1 solution

Madame, Monsieur,

Afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des 18-25 ans, l'Etat a décidé de lancer le dispositif « **Un jeune, une solution** ».

⇒ Les entreprises peuvent bénéficier **d'une exonération des salaires à hauteur de 47% (sur 30h00) pour l'embauche d'un jeune dans le cadre des « CIE-JEUNES »**.

Les Missions Locales sont prescriptrices de l'ensemble ces contrats. Nous pourrons donc vous accompagner dans la recherche de candidats et dans les démarches administratives liées à ces contrats.

⇒ Les entreprises peuvent bénéficier de « **L'aide l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans** » soit une **aide de 4 000 € maximum** : le contrat doit être un CDD d'une durée de 3 mois minimum ou un CDI. Ce dispositif concerne les contrats conclus entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021.

Pour plus d'informations sur cette aide : <https://www.asp-public.fr/aide-lembauche-des-jeunes>

Voici le lien pour demander l'aide : <https://sylae.asp-public.fr/sylae/accueil/cerfa.do>

N'hésitez pas à nous contacter, nous serons ravis de vous donner de plus amples informations et de vous accompagner dans ces recrutements.

**Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine**



44 rue du Général Leclerc

91230 Montgeron

01.69.48.09.62